

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

DÉPÔT D'UN DOCUMENT DE POSITION INTERGOUVERNEMENTAL

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, en conformité des dispositions de l'article 46(2) du Règlement, je désire déposer, dans les deux langues officielles, des exemplaires d'un document de position intergouvernemental sur les principes et les modalités du développement économique régional. Dans un nouvel esprit de collaboration, ce document a été signé par des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

* * *

LES CATASTROPHES

L'AIDE AUX SECTEURS DU CENTRE DE L'ONTARIO FRAPPÉS PAR DES TORNADES

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, il y a deux semaines, des tornades ont frappé le centre de l'Ontario, détruisant sur leur passage des maisons, des commerces et des exploitations agricoles. La plupart des dégâts ont été causés surtout dans ma circonscription et celle du député de Simcoe-Sud (M. Stewart), mais d'autres secteurs ont aussi été gravement touchés.

Nous ignorons encore l'étendue des pertes et le coût des réparations, mais des fonctionnaires fédéraux collaborent avec d'autres niveaux de gouvernement en vue d'établir l'ampleur des dommages ainsi que la nature et le coût des travaux à effectuer.

Ce cataclysme a fait des centaines de sans-abri et mis à pied temporairement, mais peut-être aussi de façon permanente pour certains, des centaines de travailleurs. Je voudrais annoncer aujourd'hui les mesures qu'a prises notre gouvernement afin d'atténuer les pertes humaines et matérielles, tout en sachant que nous sommes impuissants à soulager la peine de ceux qui ont perdu des membres de leur famille ou qui ont vu détruire leur maison ou le fruit du travail de toute leur vie.

A titre de ministre responsable de la planification d'urgence, le vice-premier ministre (M. Nielsen) aidera financièrement l'Ontario à se relever des suites de la tornade du 31 mai. L'aide fédérale sera consentie dans le cadre des accords d'aide en cas de sinistre, qu'administre Planification d'urgence Canada.

Ces accords prévoient un mécanisme afin de répondre aux demandes d'aide des provinces en cas de sinistre. Pour calculer la contribution fédérale, on utilise une formule établissant le rapport entre les dépenses ainsi occasionnées et la population de la province concernée. Le gouvernement fédéral intervient financièrement dès que les dépenses provinciales dépassent un dollar par habitant, et sa contribution augmente graduellement à mesure que s'élève le montant des frais. Les accords d'aide financière en cas de désastre renferment des lignes directrices sur la nature des secours admissibles à l'aide fédérale.

Selon les dernières prévisions du gouvernement ontarien concernant ses besoins d'aide, la province devrait verser 18 millions de dollars et le gouvernement fédéral, quelque 9 millions, soit 27 millions de dollars au total. Si les besoins s'avèrent plus élevés, jusqu'à concurrence de 22.5 millions de dollars consentis par la province, Ottawa versera le triple du

montant; au-delà d'une aide provinciale de 22.5 millions, le gouvernement accordera neuf fois plus.

Les agriculteurs ont été plus durement frappés par la tornade. Les maisons, les fermes, les bâtiments et des récoltes ont été endommagés ou détruits, et un grand nombre d'agriculteurs ont des problèmes de financement. Agriculture Canada est prêt à les conseiller et à leur procurer une assistance financière pour aider à reconstruire les quelques 200 fermes qui ont été endommagées.

● (1510)

Mon collègue, le ministre de l'Agriculture (M. Wise), qui est présent, va créer un fonds spécial d'aide à l'agriculture pour financer en partie le redressement financier des entreprises qui ne sont pas assurées par un régime commercial ou le programme d'aide en cas de sinistre. Il a été affecté plus de 5 millions de dollars à cette fin.

Sous les auspices du comité d'aide aux sinistrés pour le centre de l'Ontario, Agriculture Canada, en coopération avec la province et les organismes agricoles, va établir un groupe de travail qui coordonnera la diffusion de l'information et prodiguera conseils et assistance aux agriculteurs. Le ministère prendra aussi part à l'évaluation des dommages.

Au besoin, un bureau provisoire de la Société du crédit agricole sera ouvert à Orangeville pour aider les producteurs à évaluer les dommages qu'ils ont subis et à dresser des plans pour assurer la rentabilité future de leur entreprise. La SCC prendra aussi en considération toute demande de fonds que pourraient lui adresser ses débiteurs en difficulté à cause de la tornade. Elle envisagera le réamortissement des prêts, l'ajournement des paiements ou d'autres dispositions spéciales qui pourraient convenir à chacun des emprunteurs.

Ma collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{lle} MacDonald), va prendre des mesures afin de soulager les victimes des centres sinistrés en débloquent des fonds en vertu de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage, pour créer des emplois qui serviront à reconstruire et à restaurer ces villes. Le financement des travaux de réparation dans des villes comme Barrie et Grand Valley en sera facilité.

Par ailleurs, monsieur le Président, la Commission sait bien qu'il risque d'y avoir dans les prochaines semaines une pénurie de main-d'œuvre spécialisée dont on a un pressant besoin. En vertu de son programme de mobilité de la main-d'œuvre, elle va payer une partie de ce qu'il en coûtera pour amener des travailleurs spécialisés au besoin dans la région, afin d'accélérer les travaux de reconstruction.

Quinze employés supplémentaires d'Emploi et Immigration ont été affectés à un centre d'urgence à Barrie pour aider le personnel local à s'occuper de ceux qui ont perdu leur emploi.

Pour venir en aide à ceux qui se retrouvent sans travail à cause de la tornade, le bureau de Barrie a mis sur pied une unité centrale où le traitement des demandes d'assurance-chômage sera accéléré, de même qu'un centre d'urgence pour la distribution des chèques.

Le bureau de la région de l'Ontario du ministère de l'Expansion industrielle régionale a chargé un groupe d'étude de s'occuper des dégâts subis par les secteurs secondaire et tertiaire dans la région.